

Recensements agricoles européens : la place de l'agriculture familiale en question

21 novembre 2023

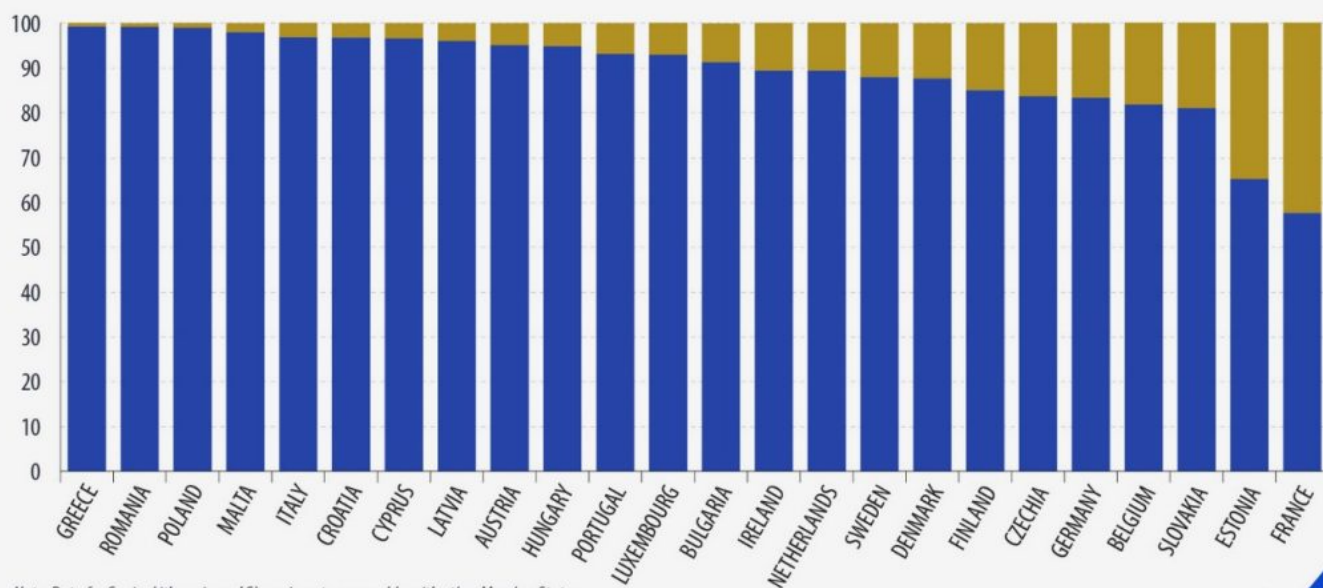
Une étude d'Eurostat, réalisée à partir des recensements agricoles 2020, analyse la place de l'agriculture familiale en Europe. Elle révèle que sur les 9,1 millions d'exploitations européennes, plus de 93 % peuvent être considérées comme des exploitations familiales. Elles regroupent plus des trois quarts de la main-d'œuvre agricole (78 %), et la majorité des surfaces (61 %) et des cheptels (55 %). Ces exploitations définies comme « familiales » sont, en accord avec la définition de la FAO, celles qui sont gérées par un ménage auquel la majorité de la main-d'œuvre est apparentée. Dans tous les pays européens, à l'exception de l'Estonie et de la France, elles représentent plus de 80 % des exploitations. La position de la France interroge. Pour la comprendre, il faut savoir qu'Eurostat exclut de l'agriculture « familiale » toutes les [exploitations sociétaires](#). Les Exploitations agricoles à responsabilité limitée (EARL) et les Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC, y compris entre parents et enfants, et entre conjoints) sont donc exclus, [bien qu'ils soient le plus souvent constitués en famille](#).

Distribution des exploitations en 2020 selon leur statut « familial » (en bleu) ou « non familial » (en beige), au sens d'Eurostat

Distribution of farms, 2020

(% of farm holdings)

Family Farms Non-family farms



Source : Eurostat

Source : [Eurostat](#)